

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

JOURNEE TECHNIQUE

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2006

*CTNERHI
236 bis rue de Tolbiac
75013 Paris*

EVOLUTIONS DANS LE CHAMP DU HANDICAP

PAR LA LOI POUR

**«L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES,
LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE
DES PERSONNES HANDICAPEES»**

CTNERHI - 236 bis, rue de Tolbiac - 75013 Paris

EVOLUTIONS DANS LE CHAMP DU HANDICAP

PAR LA LOI

POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION

ET LA CITOYENNETE

Institué par étapes, à partir du début du XXème siècle, le champ du handicap a connu des évolutions importantes au cours des 30 dernières années et semble, à l'aube du XXIème siècle, entrer dans une phase de mutation. Le modèle de la réadaptation, aussi qualifié de «modèle individuel» au niveau international, créateur et organisateur d'un premier champ du handicap semble de plus en plus supplanté par des modèles qui accordent une importance cruciale aux facteurs environnementaux non seulement dans les classifications dont le handicap fait l'objet mais aussi dans les politiques générales ou spécifiques.

En France, la loi «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» du 11 février 2005, clarifie et entend renforcer les logiques complémentaires d'accessibilité et de compensation. La question de l'accessibilité, jusqu'ici restreinte au cadre bâti, est désormais élargie à l'ensemble des domaines de la vie sociale. De même, la question de la compensation, auparavant limitée à la réparation financière de certains préjudices, bénéficie d'une extension à l'ensemble des moyens techniques, financiers ou humains qui peuvent être mis à la disposition des personnes handicapées pour réduire les conséquences individuelles de leurs déficiences sur le plan fonctionnel et social. En outre, la nécessité de prendre en compte de manière individualisée les projets de vie et les aspirations des personnes handicapées, dans l'évaluation des situations de handicap et l'octroi de mesures de compensation, s'est progressivement imposée.

PROGRAMME

Matinée

Marc Maudinet (9h00 - 10h45)

Enjeux, contexte, structure de la loi et définition du handicap

Objectif : Analyser le contexte (enjeux et contrainte) français et international dans lequel s'est élaborée la loi du 11 février 2005 pour en comprendre sa structure, son contenu et la définition qu'elle propose du handicap

Débat : Animation : Marc Maudinet,
Discutants : Jésus Sanchez et Dominique Velche

Pause : 10h45 - 11h

Intervenants :

Marc Maudinet

Directeur du CTNERHI

Jésus Sanchez

Directeur de recherche

Dominique Velche

Chargé de recherche

Jésus Sanchez (11h00 - 12h30)

L'institution par la loi du principe de l'accessibilité élargie et du principe de la compensation individualisée : émergence, enjeux, obstacles et développement

Objectif : Comprendre deux des principes de la loi du 11 février 2005 : l'élargissement de la logique de l'accessibilisation à l'ensemble de la société et l'affirmation du droit à la compensation

Horaire :

9h00 - 17h00

Débat : Animation : Jésus Sanchez
Discutants : Dominique Velche, Marc Maudinet

Déjeuner : 12h30 - 13h45

Jésus Sanchez (suite et fin : 13h45 - 14h15)

Accessibilisation et compensation

Dominique Velche (14h15 - 15h45)

La formation et l'emploi dans la loi

- Le dispositif d'orientation professionnelle
- L'emploi dans les établissements industriels et commerciaux
- L'emploi dans la fonction publique
- Les entreprises adaptées (EA)
- Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Débat : Animation : Dominique Velche
Discutants : Marc Maudinet et Jésus Sanchez

Tarif :

300 € TTC

Adhérent : 270 €

Non adhérent : 300 €

Etudiant : 80 €

Pause : 15h45 - 16h00

Dominique Velche (suite et fin: 16h - 16h30)

La formation et l'emploi

- Que peut-on dire des principes de la nouvelle loi en matière d'emploi ?
- Les ressources des personnes handicapées

Conclusion et discussion générale (16h30 - 17h00)

**EVOLUTIONS DANS LE CHAMP DU HANDICAP
PAR LA LOI POUR
L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE**

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez
236 bis, rue de Tolbiac - 75013 PARIS
Tél : 01 45 65 59 40 - Fax : 01 45 65 44 94
E-Mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site Internet : www.ctnerhi.com.fr

Mme, Mlle, M :

Fonction :

Etablissement/Administration/Association/Entreprise/Association membre du CTNERHI :
.....
.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-Mail :

Participera à la journée du **22 novembre 2006** _____

Tarif : **300 TTC** (*repas compris*)

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement ; le solde à la réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

N° agrément de formation continue : 11-75-213-17-75